

La Page

DE SEYNE



L'EDITO DU MAIRE



Chères Seynoises, Chers Seynois.

L'année 2017 s'est achevée par un Noël en blanc, synonyme d'un grand soulagement pour les socio-professionnels, les saisonniers et les collectivités. Les belles conditions de neige et la bonne fréquentation touristique connues lors des vacances de Noël soulignent que grâce à une volonté politique forte et des investissements stratégiques, notre vallée demeure un pays de ski prisé des touristes.

Au-delà des scrutins nationaux qui ont conduit à de grands changements dans notre pays, l'année 2017 fut aussi l'année de mi-mandat pour les élus municipaux. Au regard des orientations que nous avons fixées lors des dernières élections municipales, à savoir, rendre le pays plus attractif et augmenter sa fréquentation touristique grâce à des équipements structurants, innovants et respectueux de l'environnement, il est donc important de regarder ce qui a été fait et ce qui reste à réaliser.

La rareté des aides publiques exige de hiérarchiser nos priorités, de faire des choix et de réaliser des économies de fonctionnement pour pallier ce manque. Les investissements réalisés au Grand Puy pour pérenniser l'activité de la station répondent précisément à ces exigences. Il en sera de même pour la réalisation du refuge de La Résinière : conforter ainsi notre destination Montagne.

En 2018 de nouvelles réalisations seront faites, telles que l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison des jeunes, l'aire de jeu et les tennis, le réaménagement de la place d'armes, et la poursuite des travaux de la maison du mulet. Pour parvenir à réaliser tous ces projets structurants sans augmenter la fiscalité, notre effort en matière de recherches de subventions se doit d'être maintenu à un niveau plus élevé.

Sur le plan intercommunal, l'agglomération « Provence Alpes Agglomération » a vu le jour en 2017. Elle compte 46 communes et un peu plus de 47 000 habitants, ce qui nécessite pour les nouveaux conseillers communautaires d'apprendre à se connaître, de travailler avec de nouveaux élus, de découvrir ce vaste territoire et surtout de défendre les intérêts et la place du pays de Seyne dans ce nouvel ensemble élargi. Deuxième vice-président de l'agglomération, en charge de la stratégie et du développement touristique, profondément convaincu que l'avenir économique de nos territoires passe par le tourisme dans nos vallées, je m'engage à porter la voix de la montagne dans toutes les compétences de cette nouvelle intercommunalité. Ainsi, je me battraï chaque jour pour que nos vallées bénéficient des choix qui seront engagés à partir de 2018.

La qualité de nos dossiers, le soutien de la population et de nos élus ainsi que mon implication dans la vie intercommunale faciliteront, c'est le sens de mon engagement, l'obtention des financements nécessaires à la réalisation de projets destinés à favoriser la qualité de vie et l'emploi des Seynois.

Je souhaite à toutes les Seynoises et tous les Seynois une année 2018 prospère, heureuse, au cours de laquelle puissent se réaliser tous leurs souhaits.

Le Maire
Francis HERMITTE

SOMMAIRE

P1

•Édito - Sommaire

P2-3

Projets et aménagements

•La Maison des Jeunes

P4-5

Les travaux de la commune

•Ruelles du centre ancien

•Travaux à la Citadelle

•Aménagement de l'accès forestier Grand Puy à Fissac-Charcherie

•Maison du Mulet

•Provence Alpes Agglomération en bref

P6-7

Le Grand Puy en toutes saisons

•Le Grand Puy station de ski

•Le Grand Puy bike-park et randonnée

•Refuge de la Résinière

P8

Enfance

•Nos deux écoles

P9

Vie locale

•Le Jas de Malivert

•Label ville et village fleuri

•HLM Saint-Pierre

•Informations de la Poste

P10

Vie associative et festivités

•Rétrospective 2017

P11

•État civil

•Mouvement de personnel

•Expression libre

P12

Calendrier des festivités

•Sorties, animations et festivités

•Infos utiles



Mairie de Seyne
04140 Seyne les Alpes
Tél : 04.90.35.00.42
courriel : accueil@seyneslesalpes.fr
Directeur de la publication :
Francis Hermitte
Ont participé à la rédaction de ce numéro : la délégation communication du conseil municipal
Crédit Photo : Mairie de Seyne
OT Provence Alpes Digne les Bains
Création et réalisation Pigment noir
Impression sur papier recyclé certifié PEFC



La Maison des Jeunes

Le nouveau gymnase finalisé et sa mise en service début 2018 impose une réflexion et des actions sur l'utilisation future de la Maison des Jeunes. Les projets pour la salle du bas sont clairement définis pour répondre aux besoins de la population locale, de ses activités et sont décrits ci-dessous.

Aménagement de locaux et espaces sportifs et de loisirs :

Les élus ont déposé au mois de décembre 2017 des dossiers pour demande de subvention à hauteur de 80% pour un projet de rénovation, d'aménagement de locaux et d'espaces sportifs et de loisirs, comprenant trois volets sur le même site géographique de la Maison des Jeunes :

- **La rénovation et l'équipement de la salle du bas en une salle multi-activités associative, culturelle et intergénérationnelle.**

Cette salle existe depuis une quarantaine d'années en rez-de-chaussée du bâtiment communal appelé Maison des Jeunes abritant l'ancien gymnase à l'étage, la piscine couverte et diverses salles de rangement du matériel utilisées par les associations sportives.

Il s'agit d'une salle polyvalente, mise à disposition et très fréquemment utilisée par la grande majorité

des associations sportives, culturelles, comité des fêtes, toutes générations confondues. Elle est également occupée par le collège, les écoles maternelles et élémentaires ainsi que pour les TAP (Temps d'activités Périscolaires). Le centre de loisirs sans hébergement y effectue également ses activités en intérieur.

Elle est utilisée pour des animations, expositions, représentations, bourse aux skis, des activités culturelles et pédagogiques, des repas d'associations, des concours de cartes, des festivités et est aussi louée pour des fêtes familiales.

Cette salle est vieillissante, non isolée et a été très peu rénovée depuis sa création. Les sanitaires sont dégradés et non adaptés aux PMR. Ses équipements très sommaires sont très limitants au niveau du confort et de l'hygiène. Une estrade de 50 cm de hauteur environ occupe une place importante de la pièce et limite la surface dédiée aux différentes activités.

Le projet est une réfection de l'ensemble de l'espace afin de le rendre fonctionnel, convivial et adapté à tous les publics utilisateurs. Il comprend : la création d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite, la réfection des sanitaires, sols, murs, faux-plafonds et menuiseries, l'isolation et la création d'une avancée vers l'extérieur permettant l'installation d'un comptoir accessible également de l'intérieur ainsi que toutes les mises aux normes du lieu.

- **La création de 2 terrains de tennis et l'installation de jeux extérieurs pour les enfants.**

La commune ne disposant plus de terrains de tennis depuis la construction du nouveau gymnase, il s'agit là de créer une offre de service de base complémentaire à toutes les structures sportives existantes (nouveau gymnase, piscine, stade, espace pique-nique, mur d'escalade extérieur etc.) et de compléter le tissu sportif existant. Il s'agit d'une véritable demande des pratiquants.

Le mobilier de jeux d'enfants prévu sur le terrain de la maison des jeunes pour remplacer certains équipements vétustes est moderne et fonctionnel tout en répondant aux attentes des enfants de 2 à 12 ans et aux exigences de sécurité en vigueur. Un équipement est prévu également pour l'espace devant l'école maternelle.

- **La réalisation d'un plafond dans les locaux de la piscine.**

Le faux-plafond de la piscine a dû être entièrement déposé suite à un effondrement en octobre 2016.



Suite aux demandes du service de sécurité, il est projeté de réaliser une structure permettant la protection du plafond existant pour la poursuite de l'ouverture de la piscine. Cet espace aquatique est véritablement un équipement structurant au niveau local avec un important impact touristique. La poursuite de son ouverture est d'une importance stratégique dans le développement socio-économique du territoire.

Un cabinet d'étude a travaillé sur les trois volets du projet pour le montage du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres. Ce projet global d'aménagements de locaux et espaces sportifs et de loisirs a pour objectif de pérenniser et d'assurer l'attrait d'un équipement structurant et d'intérêt général, essentiel à la vie locale et en continuité avec la démarche de développement durable de la commune.

À l'échelle communale et intercommunale, les élus locaux sont dans une démarche de renforcement de l'attractivité du territoire permettant la consolidation des emplois et des services avec pour axes principaux la création d'une offre touristique diversifiée plurielle et annuelle, l'amélioration des services à la population locale et la stratégie de développement du territoire ■

Montant du projet et Financement

Ce dossier rentre dans les conditions d'octroi de financements pour les collectivités porteuses de projets pour les « Services de base pour l'économie et la population rurale » dans le cadre du programme FEADER, mesure pour le développement rural de la région PACA. Des aides sont également sollicitées auprès de l'Etat (préfecture) et du département. Le montant du projet s'élève à 335 255 € HT avec le plan de financement suivant, dont 80% d'aides publiques escomptées.

- Etat (DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 80 000€
- Département (FODAC Fonds Départemental d'Appui aux Communes) : 10 000 €
- FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) : 142 148 €
- Part d'autofinancement sollicitant une contribution Feader : 33 107 €
- Emprunt : 70 000 €

Appel à idées pour l'utilisation future de l' « ancien » gymnase de la maison des jeunes

La création du gymnase, nouvel équipement sportif sous la compétence de Provence Alpes Agglomération rend la partie haute de la Maison des Jeunes libre d'occupation et la question de son usage se pose.

La future utilisation de cette salle du haut (ou ancien gymnase) qui ne sera plus sportive doit faire l'objet d'une réflexion collective, partagée entre les Seynois (ses) et la municipalité.

Les idées peuvent être nombreuses et ne devraient pas manquer...

Salle de spectacle, cinéma, théâtre, utilisation pour les lotos, salle de réception, réunion, rencontres ou fêtes familiales, salle d'exposition culturelle, création de plusieurs espaces avec des cloisons amovibles...

Ces idées, même éloignées les unes des autres doivent permettre aux élus de dégager l'essentiel, de faire des choix, de programmer une utilisation future des lieux adaptée au plus grand nombre tout en tenant compte des investissements à réaliser comme des équipements ou mobilier à acquérir, des travaux de rafraîchissement, d'acoustique...

Particuliers, associations, socioprofessionnels, structures éducatives... vous êtes tous invités à déposer vos idées et projets réfléchis, pour l'occupation future de cette salle dans la boîte à idées disposée en Mairie ou par mail :

boiteaideesmaisondesjeunes@gmail.com

Nouveau gymnase

Son utilisation est programmée en janvier 2018 après mise en place des conventions entre chaque association ou utilisateur et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo, qui en a la compétence et après réalisation des formations aux exigences de sécurité.



RUELLES CENTRE ANCIEN DU VILLAGE

Les travaux de réhabilitation des ruelles ont été réalisés par les entreprises Richard MICHEL et COLAS durant la période de Juin à Septembre 2017 sous le contrôle du Cabinet MG CONCEPT, Maître d'œuvre de cette opération. Ils ont été réceptionnés le 28 Novembre 2017. ■



CITADELLE

La restauration des remparts de la Citadelle Vauban confiée à l'entreprise Les Compagnons de Castellane sous le contrôle de Monsieur GARIN, Architecte, est réalisée dans sa presque totalité. En raison des conditions climatiques hivernales, ils ont été interrompus et reprendront au printemps 2018 pour la finition des enduits. ■



AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS FORESTIER ALLANT DU GRAND-PUY À FISSAC-CHARCHERIE

Le couvert forestier sur notre commune s'étend sur la moitié de la superficie totale sur 4200 ha sur les 8400 ha que comprend notre commune. Ce territoire forestier se décompose ainsi :

**2600 ha de forêt communale,
656 ha de forêt privée,
1600 ha de forêt domaniale.**

Cette forêt représente donc une richesse pour notre commune, à condition de pouvoir l'exploiter, et l'entretenir afin d'en pérenniser le potentiel forestier pour les générations futures. C'est pour atteindre ces objectifs que nous avons déposé une demande de financement dans le cadre du Feader (Financement Européen, État et Région PACA) afin de restaurer une descente forestière allant du Grand-Puy à Fissac-Charcherie.



L'aménagement de cet accès va ainsi permettre la réalisation de coupes et ventes de bois sur l'ensemble de ce secteur. Ces coupes d'exploitation ont deux objectifs : Éclaircies en forêt communale avec ventes de grumes (les plus beaux sujets en bois d'œuvre et pour le reste : pâte à papier et/ou plaquettes de bois énergie).

Coupes sylvopastorales sur les parcelles d'accrus de résineux (anciens pâturages colonisés par le pin sylvestre ou le mélèze principalement), avec broyage des rémanents de coupe qui vont permettre une reconquête pastorale de surface, pour répondre à la demande récurrente de pâturages d'intersaison des éleveurs de la commune.



De plus l'aménagement de ces accès facilitera le damage des pistes de ski de fond, nombreuses sur ce secteur. **Le coût de cet aménagement se décompose ainsi :**

Montant des travaux : 192 061,00 €
Subventions 80% : **153 648,80€**
• État : **48 015,25€**
• Région : **24 199,69€**
• Feader : **81 433,86€**
• Autofinancement de la commune : **38 412,20€**

la commune a reçu confirmation de l'accord de ces financements le 18 décembre cette opération va donc être réalisée dès le printemps 2018. ■

Maison du Mulet

Les deux dossiers de demandes de subventions pour les travaux décrits en détail, dans le dernier numéro de La Page sont en passe d'aboutir et donc de permettre la réalisation des travaux en grande partie cette année 2018. Ils devraient débuter ce printemps.

En bref, ils concernent pour le dossier LEADER, des aménagements extérieurs et l'amélioration de l'accueil et pour le dossier FEADER, la réhabilitation du rez-de-cour de la maison d'habitation.

L'objectif est d'améliorer l'accueil pour tous et la qualité des visites et animations. En effet, des progrès restent à faire, même si dans l'ensemble ces animations ont connu du succès : en particulier les journées du Pain et de la récolte des



pommes de terre, les balades en calèches et bien sûr le Concours mulassier avec la nouveauté des démonstrations de maniabilité.

La fréquentation, en nombre à peu près identique à celle de l'année précédente, a été marquée par quelques points particuliers :

- Les visites de groupes d'enfants : soit de classes en centres de vacances, soit d'écoles (dont une de La Réunion) ont augmenté.

- Le Centre de Loisirs a passé une journée à la Maison du Mulet (cuisson du pain dans le four, calèche et caresses aux animaux).

- La visite d'une trentaine de membres de la Société Fraternelle des Alpains de Haute Provence à Paris a donné lieu à un article dans le numéro 88 de leur bulletin.

- Les 85 participants à l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Groupements Pasto-

raux (ESTIVALP) ont profité de la Maison du Mulet pour le déjeuner et la visite.

- l'assemblée générale de l'association Hippotese (Cheval de travail) pendant 2 jours a permis les interventions de spécialistes de l'éthologie et du bâtage, et la présentation de nouveaux outils de travail.

Ces différents visiteurs et animateurs caractérisent bien les volets complémentaires attendus de la Maison du Mulet : faire découvrir le mulet, cet animal remarquable et l'histoire du Pays de Seyne qui lui est liée et aussi l'avenir qu'il a encore à avoir dans des usages aussi variés et modernes que le maraîchage, la viticulture, le travail en forêt ou la randonnée, par exemple. Ce sont les 2 volets de la Maison du Mulet, le passé et l'avenir. ■



Provence Alpes Agglomération en bref

La communauté d'agglomération créée au 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 5 intercommunalités (CCMD, CCDB, CCABV, CCHB, CCPS) regroupe 46 communes et compte 47 716 habitants, 354 agents et un budget d'environ 35 M €.*

La CCPS exerçait beaucoup de compétences, et particulièrement de proximité, qui ne seraient pas convenablement exercées par l'agglomération.

À compter du 1^{er} janvier 2018

les compétences :

- Maison médicale de santé,
- Subventions aux associations,
- Gestion du prêt des barnums et scène mobile,

reviennent à la commune de Seyne en attendant la probable création d'un syndicat de communes pour gérer ces compétences en retour et peut-être les suivantes. Il est rappelé que l'Agglomération assure la réversion financière de ces compétences à hauteur de l'exercice 2017. Les responsables d'association sont donc invités à déposer les demandes 2018 au plus tôt en Mairie de Seyne.

La commune de Seyne a transféré la compétence petite enfance à l'agglomération.

- **CCMD** Communauté de Communes de la Moyenne Durance
- **CCDB** Communauté de Communes des Duyes et Bléone
- **CCABV** Communauté de Communes Asse Bléone Verdon
- **CCHB** Communauté de Communes de Haute Bléone
- **CCPS** Communauté de Communes du Pays de Seyne

La démarche de renforcement de l'attractivité du territoire passe par une offre diversifiée tout au long de l'année ; cette volonté s'affiche à la station du Grand Puy avec une offre hivernale complétée par une offre estivale et d'intersaison.

Le Grand Puy Station de ski

Le Grand Puy a vu en 2017 l'achèvement des travaux commencés au printemps 2016 pour la modernisation de ses équipements de remontées mécaniques et de production de neige de culture. La préparation et l'entretien en amont de la saison hivernale sont gérés par les services techniques de la Mairie auxquels se sont associés les socioprofessionnels de la station lors d'une journée nettoyage des pistes. Les travaux de broyage effectués durant l'été ont permis la préparation des pistes de qualité et adaptées à l'activité ski même avec une faible épaisseur de neige.



Fin 2017, le bon enneigement de culture et les chutes de neige ont permis une ouverture dans de très bonnes conditions pour les vacances de Noël et les skieurs étaient au rendez-vous pour apprécier la qualité des prestations.



Les nouveautés pour l'hiver 2018 portent sur : un service supplémentaire pour les familles avec la création d'un espace luge sécurisé, la mise en place d'un nouveau panneau de signalétique à l'entrée de station cofinancée par les socioprofessionnels du site et la commune ainsi que des offres promotionnelles « vallée des Smiley », communes aux trois stations, appuyées par un forfait saison « petit prix » disponible pour tous les enfants de l'agglomération. Un service gratuit de navette est mis en place pendant les vacances scolaires, mercredis et week-ends hors vacances, depuis l'arrêt du Grand Puy au bord du CD 900 pour accéder à la station et ce aux horaires de passage du car de Marseille.



Afin de compléter l'offre de service de la station, un projet d'aménagement d'une aire permettant l'accueil de camping-cars avec mise à disposition des services nécessaires (électricité, wifi, système de vidange...) est à l'étude. ■

Sécurité et Qualité

Une nouvelle réglementation a introduit l'obligation pour tous les exploitants possédant au moins un téléphérique de disposer d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) à compter d'octobre 2017. La station du Grand Puy s'est conformée à cette exigence afin de renforcer la sécurité des usagers. Elle poursuit également sa certification ISO 9001 obtenue en mars 2016 pour ses activités de maintenance des remontées mécaniques.



Le Grand-Puy Bike Park et randonnée

L'activité VTT du Grand Puy est désormais gérée par un prestataire à qui sont confiés la création et l'entretien des pistes ainsi que les actions de communication et d'animation du Bike Park.



La saison 2017 s'est déroulée de mi-juin au 1er octobre avec en clôture l'organisation d'une DH (ou parcours de descente). Cette manifestation a attiré un grand nombre de participants et champions de la discipline venus apprécier les pistes et encourager à l'organisation de rencontres similaires en 2018. La prochaine ouverture du Bike Park est prévue le 6 mai 2018.

Les nouveautés pour la saison prochaine sont la création de 2 pistes (une rouge et une verte) afin de mieux répondre à la demande et créer une diversification accessible à tous les niveaux.



Un travail de cartographie des pistes est également programmé dans un objectif de : précision de l'offre VTT, renforcement de la signalétique ainsi que valorisation des chemins de randonnée de la station. En témoigne le nombre de piétons croissant empruntant le télésiège, justifiant donc la promotion de l'activité randonnée. ■

Refuge de la Résinière

Le projet de refuge de la Résinière poursuit son avancement, sans oublier qu'il représente une action forte de diversification des activités de pratique de la montagne visant à maintenir notre territoire parmi la destination montagne des Alpes de Sud.

Dans les semaines qui viennent la procédure d'appel à candidature du maître d'œuvre va être lancée.

La phase études se poursuit, notamment la partie hydrogéologique avec les autorisations et



Les élus en visite sur le site du refuge de la résinière

procédures de captage. La partie hydraulique pure du dispositif de pompage et conduites est en cours.

À partir de tous ces éléments, l'implantation précise pourra être déterminée dans le 1^{er} trimestre 2018.



Vue de la vallée depuis la Résinière



Aménagement extérieur réalisé à l'école maternelle

Nos deux écoles

L'instauration du Plan Vigipirate au niveau national a imposé des travaux de sécurisation. Des clôtures, portails et alarmes adaptés ont été installés. Des plans d'évacuation et de confinement ont été élaborés par chaque directrice d'école, toutes 2 nouvelles, en collaboration avec la gendarmerie, le CIS de Seyne et la mairie.

Des aménagements ont amélioré l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux 2 écoles.

Constatant la baisse des effectifs des écoles de Selonnet et de Seyne, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a signalé aux 2 mairies, la menace de fermeture de classe(s). Lors du premier semestre 2017, en concertation, les élus ont fait une proposition de **Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI)** Cette proposition, après approbation par la DSDEN, a été soumise à l'ensemble des parties concernées. Un comité de pilotage formé de celles-ci a été créé pour

préciser les modalités pratiques de mise en place du RPI. En contrepartie de cette nouvelle organisation, le nombre de postes d'enseignants sera maintenu pendant 3 ans.

La commune de Seyne doit de son côté construire une nouvelle école élémentaire.

Ce RPI Selonnet-Seyne a été mis en place à la rentrée de septembre 2017. L'école de Selonnet a une classe de maternelle pour ses enfants et une classe de CP pour les enfants des communes de Seyne, Auzet, Verdaches, et Le Vernet. L'école élémentaire de Seyne accueille dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, en plus des enfants de Seyne, Auzet, Verdaches et Le Vernet comme précédemment, ceux de Selonnet. L'école maternelle de Seyne n'est pas concernée par le RPI.

Quelques aménagements d'horaires et des liaisons de transports ont été nécessaires, notre préoccupation permanente étant de ne pas alourdir les journées des enfants. L'organisation des garderies périscolaires et des cantines, à disposition de tous, a été expliquée.

La commune de Seyne a transféré à l'agglomération P2A, la compétence « Petite enfance ». Elle concerne les enfants jusqu'à 12 ans pour le temps extrascolaire, c'est-à-dire La Crèche-Halte garderie et le Centre de loisirs sans hébergement. La collectivité responsable sera donc désormais l'agglomération, mais l'association parentale La Ruche qui a approuvé ce transfert de compétence, pourra continuer à assurer la gestion de la Crèche-Halte garderie. La commune de Seyne, via l'agglomération continuera à apporter la subvention nécessaire à son bon fonctionnement. Notre souhait est que les autres communes bénéficiaires de ces services y participent.

Rythmes scolaires

Le nouveau gouvernement a donné aux communes le choix d'opter pour une semaine (de 24 heures) organisée en : soit 4 journées, soit 4 journées et demie. Dans le cadre d'un RPI, il devait y avoir l'accord des 2 communes pour un changement, cela n'a pas été le cas. Pour la rentrée de septembre 2017, la semaine est donc restée à 4 journées et demie. La même option se présentant pour la prochaine rentrée, une consultation des parents aura lieu en janvier, les conseils d'école donneront leur avis et les conseils municipaux prendront position. Une décision précoce dans le semestre est souhaitable pour préparer les adaptations si nécessaires (TAP, garderie le mercredi, transports, cantines... ?). À suivre donc. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été dirigés et organisés en fin d'année par l'association Mouvement (de P. Gervais et F. Girard) en remplacement de la directrice habituelle en congé maternité. Celle-ci avait assuré, cet été, la direction du Centre de Loisirs sans hébergement géré pour la première fois par la commune (l'association La Ruche ne souhaitant plus le faire). Son site d'implantation était à l'école maternelle. Ouvert pendant 33 jours, il a accueilli 31 enfants de 5 communes, à leur grande satisfaction.

Ce nouveau fonctionnement est entré rapidement dans les habitudes. En plus de travaux d'entretien et d'aménagement, un effort important d'équipement en matériel informatique et audiovisuel a été mené en 2017 et une autre tranche le sera pour les 2 écoles en 2018. ■

Résidence pour personnes âgées Le Jas de Malivert

Le Jas de Malivert est une résidence pour les personnes âgées qui souhaitent rompre leur isolement tout en gardant leur indépendance. Elle est idéalement située à proximité des commodités du village et offre des prestations de qualité.

Actuellement 4 appartements sont disponibles.

Ce sont des logements de type T1 et T2 équipés non meublés. La résidence est dotée d'équipements collectifs : salle de restaurant, salon détente (TV, bibliothèque), salle d'animation, parking et possibilité d'un garage privé payant sous réserve de disponibilité.

Le service restauration est assuré tous les midis par le personnel communal de l'établissement. Des animations collectives sont proposées régulièrement par le personnel du Jas et des associations. **Chacun reste libre de son temps d'aller et venir comme il le veut.**



Les tarifs comportent :

La fourniture du logement équipé mais non meublé

Loyer nu T1 Bis + charges : 315,00 €/mois

Loyer nu T2 + charges : 432,00 €/mois

A ces loyers s'ajoutent :

Le prix de journée qui est réglé à la Mairie et qui comprend :

Le ménage bimensuel de chaque appartement

Le repas du midi et la fourniture d'un potage pour le soir, soit

un prix de : 20 € / jour pour une personne

32 € / jour pour deux personnes

Et les frais de consommation personnelle pour une personne :
(électricité, eau, téléphone, chauffage : **environ 120 €**)

Soit un coût approximatif **sans déduction des aides de 1.150 €** par mois pour une personne seule.

Pour cela, les locataires peuvent bénéficier de l'**APL**

(ex : 110 €/mois pour une personne seule avec 700 € de revenus par mois), ainsi qu'une aide de l'**APA** à domicile pour les heures de ménage ou les frais de repas aux personnes en perte d'autonomie. Des appartements au Jas de Malivert sont disponibles. Vous pouvez les visiter ou obtenir plus d'informations en Mairie de Seyne auprès de Christine Meissirel. ■



LABELS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le jury du comité régional « Label Villes et Villages fleuris » a visité notre village le 19 septembre 2017 pour le maintien de notre Label 1 fleur.

Nous avons appris dernièrement que ce label a été reconduit et nous les en remercions. Nous continuerons à améliorer l'embellissement de nos places et ruelles pour la qualité de vie des habitants, des touristes et le développement de l'attractivité. ■

HLM SAINT PIERRE

La Commune est propriétaire depuis le 1^{er} Janvier 2017 des quatre bâtiments HLM SAINT PIERRE composés de 29 logements. Sur les 11 logements vacants à ce jour, nous envisageons dans un premier temps, de mettre en vente les trois logements de type 3 et 4 du bâtiment D.

Les locataires intéressés par l'acquisition d'un de ces biens peuvent manifester leur souhait auprès du secrétariat de la Mairie. ■

INFORMATIONS DE LA POSTE

Monsieur Lionel Bonnet est le nouveau responsable du bureau de Poste de Seyne depuis quelques mois, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

L'agence de La Poste est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h10, le samedi de 9h à 12h et sur rendez-vous. ■



Rétrospective

L'année 2017, comme les années précédentes a vu une vie associative toujours aussi riche et importante dans notre Pays de Seyne.

Bien entendu, il n'est pas question de vouloir citer tous les événements ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois, mais de simplement en rappeler quelques-uns : les nombreux concours de contrées et de mounes ainsi que les animations et repas organisés par le Comité des Fêtes, Les Soupes en Seyne préparées par Anim'Seyne rencontrant toujours un vif succès, les concours de

boules et les soirées du vendredi qui ont aussi été très prisées. Bien sûr on n'oubliera pas le Concours Mulassier qui se déroule désormais à la Maison du Mulet et dont le succès, là non plus ne se dément pas, ainsi que toutes les animations, bals et feux d'artifice qui ont ponctué ces trois journées de fête.

Si l'effort Vauban n'a pas connu la participation attendue, par contre le Septième Bol d'Or au Jeu Provençal a connu à nouveau un franc succès et animé le village pendant deux jours.

Durant l'été également, diverses pièces de théâtre et concerts ont réuni un public nombreux ; on

pensera tout particulièrement au « Festival des Jeunes Musiciens » qui fêtait son dixième anniversaire. Enfin, la foire aux chevaux et aux bovins s'est tenue comme chaque année le deuxième samedi d'octobre et pour la deuxième fois au cœur du village de Seyne et a été marquée cette année par la visite du secrétaire d'état Christophe Castaner.

Pour terminer on ne remerciera jamais assez tous les bénévoles qui donnent beaucoup pour faire vivre ces associations culturelles, sportives ou simplement de loisirs et qui permettent de créer et de maintenir un lien social si important dans notre milieu rural. ■



L'Etat Civil

Acte d'état civil entre le 27 décembre 2016 et le 31 décembre 2017

Naissances (hors commune)

9 mars 2017	SAVORNIN Antoine
10 mars 2017	PASCAL Léo
11 avril 2017	DERBEZ Térésa
20 avril 2017	DELAUME POINSIGNON Naël
3 juin 2017	PASTRE Lola
4 juin 2017	GODEFROY Romain
20 juin 2017	DE FREITAS Taïa
7 juillet 2017	SILVERT Gianni
25 juillet 2017	MARTINETTI Nael
4 octobre 2017	SAVORNIN Hélène
5 décembre 2017	SAVORNIN Julia
14 décembre 2017	HERMELLIN Emrys
15 décembre 2017	BESSION Carla

Mariages

24 juin 2017	FIDELLE Quentin GIAIME Marion
2 septembre 2017	MASSON Grégory FILDIER Angélique
28 octobre 2017	LE MEIGNEN Patrick SABOURAUD Florence

Décès

27 décembre 2016	SILVE André
20 décembre 2016	FRANCESCHI François
2 janvier 2017	BONNAFOUX René
11 janvier 2017	DOLLOIS Léontine
13 janvier 2017	FABRE Lucienne
21 janvier 2017	HUBERT Joseph
24 janvier 2017	REYBAUD Jeanne
25 février 2017	ESMIEU Yvonne
2 mars 2017	WENDLING Loïc
9 mars 2017	ANDRE Paulette
10 mars 2017	REYNAUD Marcelle
15 mars 2017	LEBRON Joséphine
20 mars 2017	FERRAND André
5 avril 2017	BONNAFOUX Odette
16 avril 2017	DESPLANTIER Christiane
28 avril 2017	CHAUVET Monique
9 mai 2017	FERRON Marcelle
11 mai 2017	MURE Paulette
16 mai 2017	PARA Raymond
7 juin 2017	HUSER Gabrielle
22 juin 2017	GOMEZ Jeannine
22 juin 2017	STRATAKOS Marie-Berthe
18 juillet 2017	JACOB Marie
30 juillet 2017	BAUDIN Denise
4 août 2017	TOUCHE Georges
4 septembre 2017	ALLOIS Robert
22 septembre 2017	SAVORNIN René
28 septembre 2017	CONSTANT Henri
20 octobre 2017	JOURNAUX Robert
20 octobre 2017	JALABERT Dominique
29 octobre 2017	TURREL Pierre
31 octobre 2017	BONNAFFOUX Marcel
13 novembre 2017	LAUGIER Louise
15 novembre 2017	GIAIME Joseph
17 novembre 2017	GARAMVÖLGYI Gilles
15 décembre 2017	DAUJAT Eric
30 décembre 2017	MILLE Huguette

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Fin Novembre, Daniel Jaubert a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté les services techniques de la Mairie après 32 années de service. Mathilde Rosso reprend ses fonctions au secrétariat général de Mairie fin janvier 2018 après son congé de maternité. Brigitte Hermelin qui la remplaçait assurera désormais : la gestion et l'animation du pôle de proximité de la Communauté d'Agglomération (ex bureau de la CCPS) et les retours de compétences vers les communes. Pour 2018, il s'agit des subventions aux associations et Projet Educatif Local, la maison médicale, la gestion du prêt de matériels (barnums et scène mobile) ; ainsi que la responsabilité du fonctionnement du gymnase et du site du Fanget. ■

Expression libre

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

La démocratie participative : encore du chemin à parcourir.

Lorsque nous nous sommes engagés au service de notre commune, nous nous sommes interrogés sur le rôle d'un élu. S'il est évident qu'il doit être gestionnaire, il doit, selon nous, être surtout à l'écoute de la population. En effet, les propositions faites au moment de l'élection peuvent évoluer à tout moment, selon les aspirations des habitants, et il convient sans cesse de réajuster la direction donnée à l'action publique. En ce sens, une élection gagnée n'est pas synonyme de blanc-seing.

Au terme "élu", qui renvoie au temps figé de l'élection et peut, à certains égards, laisser penser qu'une grâce divine a effectué une sélection au sein de la population, nous préférons d'ailleurs celui de "représentant" qui traduit mieux la relation active qui doit exister avec les citoyens...

En séance du conseil municipal, ce questionnement sur la conception de notre rôle a été illustré par un échange relatif à la nouvelle école. Le propos que nous soutenions était très simple : avant de se lancer tête baissée dans une opération de construction dont le terrain support nécessite une procédure d'expropriation, longue et coûteuse, ne serait-il pas préférable d'engager un débat sur la localisation de cette nouvelle école et, par là même, étudier - ce que nous proposons en 2014 - l'aménagement d'une partie de l'ancien hôpital ? Ne serait-il pas opportun d'associer la population, ou tout du moins les enseignants, à cette réflexion ? La réponse du maire fut aussi simple que déconcertante : "les Seynois se sont prononcés lors de l'élection municipale, il n'y a pas lieu d'ouvrir le débat ! ». Sauf erreur de notre part, le scrutin de 2014 n'a pas été centré sur ce projet et bien d'autres éléments ont joué dans le choix de l'équipe majoritaire (personnalités, autres projets, bilans...). En somme, pour l'équipe majoritaire, le débat citoyen se tient tous les 6 ans et cela est suffisant ! Ce n'est pas, vous l'aurez compris, notre conception de la démocratie participative.

Cette dernière doit être de tout instant. Il est vrai qu'une telle démarche peut être lente et fatigante pour ses animateurs mais nous ne devons pas en faire l'économie.

Au-delà, il nous semble que ce projet doit faire l'objet d'une attention globale. Il ne s'agit pas simplement de construire un bâtiment. Une école, c'est bien plus que 4 murs et un toit. C'est un équipement public qui, de par son rôle d'apprentissage, sa fonction sociale, son brassage de population (enfants, parents, enseignants,...) participe grandement à la vie d'un village. A une époque où celui-ci s'enferme dans une désertification mortifère il semble surprenant de vouloir à tout prix construire une nouvelle école au quartier du Faubourg sur un terrain agricole situé juste en dessous de la maison familiale Air et Soleil. L'implantation de la nouvelle école doit impérativement être pensée avec l'aménagement du village. Une opération de requalification du bâti ancien serait à ce titre exemplaire et permettrait, quoi qu'en dise la majorité, de mobiliser plus de subventions. Mais peut-être que d'une concertation publique sortira une toute autre idée, encore plus profitable à Seyne...

La démarche d'expropriation (d'une durée estimée entre 2 et 5 ans) nous laisse du temps. Utilisons-le à bon escient ! Par cette tribune, nous réitérons donc notre demande de débat public et de consultation de la population sur ce projet.

L'année 2018 sera une année importante pour notre commune. Nous serons attentifs aux différents projets conduits par la majorité et en particulier ceux concernant le refuge d'altitude et la maison du mulet vis-à-vis des lesquels nous nous opposons régulièrement en séance. A ce sujet, notre site Internet vient d'être actualisé pour vous donner des précisions sur nos positions.

Pour terminer, nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année. Qu'en santé vous la parcouriez pour accomplir vos projets, accompagner votre famille et, au final, obteniez toute la réussite que vous méritez.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Grande Rue
04140 Seyne les Alpes
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 9h à 12h.
Tél : 04.92.35.00.42
Fax : 04.92.35.18.98
Courriel : mairie@seynelesalpes.fr

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Horaires d'hiver
du 1^{er} octobre au 31 mai
Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

5 avril, 5 juillet, 4 octobre 2018.
S'inscrire auprès de la déchetterie au 04.92.35.32.79.

INFORMATION ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions doivent être déposées en Mairie de Seyne.

NOUVEAU !

www.seynelesalpes-tourisme.com

De nouvelles pages dédiées aux lieux incontournables et activités touristiques à Seyne.

Retrouvez les informations administratives essentielles sur le site de la commune de Seyne. www.seynelesalpes.fr
Les comptes-rendus des conseils municipaux sont téléchargeables sur ce site ou disponibles en Mairie.

Le programme complet des animations et sorties dans la vallée est sur le site : www.blancheserponcon-tourisme.com

SEYNE LES ALPES EST SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM

Retrouvez toutes les actualités, les activités et la vie locale :

 Seynelesalpes

 seyne_les_alpes

STATION DU GRAND-PUY

04140 SEYNE-LES-ALPES
Tél : 04 92 35 19 19
Tél : 04 92 35 00 42
grandpuy@seynelesalpes.fr
www.seynelesalpes.fr

 Station-Le-Grand-Puy-Seyne-les-Alpes

 grandpuy

Janvier

Dimanche 28
Concours de mounes
Maison des Jeunes / 15h

Février

Vendredi 9
Concours de Contrée
Maison des Jeunes
Vendredi 23
Concours de mounes
Maison des Jeunes / 20h30

Dimanche 25
Loto du Collège
Maison des Jeunes / 18h

Lundi 26
Soupe en Seyne
Place d'Armes
Mercredi 28
Loto Anima'Seyne
Maison des Jeunes / 18h

Mars

Dimanche 4
Loto des Pompiers
Maison des Jeunes / 18h

Lundi 5
Soupe en Seyne
Place d'Armes

Mardi 6
Loto Fort et Patrimoine
Maison des Jeunes / 18h

Vendredi 9
Concours de Contrée
Maison des Jeunes
Vendredi 23
Concours de mounes
Maison des Jeunes / 20h30

Avril

Lundi 2
Fête de Pâques
à la Citadelle

Samedi 21
Repas de printemps
Maison des Jeunes / 19h

Samedi 28
Journée « froufrou »
Maison des Jeunes

Mai

Samedi 19/dimanche 20 :
Fête du basket
Maison des Jeunes

Dimanche 20
Journée loisirs créatifs
Place d'Armes

Juin

Dimanche 17
Fête du patrimoine de Pays
Samedi 23/dimanche 24
Bol d'or jeu provençal
Place d'Armes

Juillet

Samedi 14
Seyne fête le 14 juillet
dans la rue

Lundi 23
Marché potier
Jeudi 26
Spectacle musical
Place d'armes
Dimanche 29
Fête de Saint Pons

Août

Samedi 4
Festival musiques
du monde
Samedi 11/Dimanche 12
Concours mulassier
Fête de Seyne
Jeudi 23 :
Spectacle musical
Place d'armes

Septembre

Dimanche 2
Fête de Pompiery
Dimanche 9
Enduro moto
Dimanche 16
journée européenne
du patrimoine
Dimanche 16
22^e raid de la vallée
de la Blanche
Dimanche 23
Trail de l'effort Vauban
Mercredi 31
Fête d'Halloween
Place d'Armes

Octobre

Jeudi 1er
Loto Anima'Seyne
Maison des Jeunes / 18h

les vendredis du bouldrome
Concours de boules et animations

Vendredi 6 juillet
Vendredi 13 juillet
Vendredi 20 juillet
Vendredi 27 juillet
Vendredi 3 août
Vendredi 10 août
Vendredi 17 août
Vendredi 24 août
Vendredi 31 août

 **Cinéma de Pays**
Maison de Pays

dernier étage
Séances : 18h et 20h30
Mardi 27 février 2018
Samedi 10 mars 2018
Mardi 24 avril 2018
Samedi 12 mai 2018

Animations au Grand Puy

Soirées lumières descente aux flambeaux 17h

Mercredi 14 février
Mercredi 21 février
Mercredi 28 février
Mercredi 7 mars

Trophée Haribo / 18h
Trophée Haribo slalom géant chronométré avec distribution de bonbons pour les participants et spectateurs :

Jeudi 15 février
Jeudi 22 février
Jeudi 1er mars
Jeudi 8 mars

Tous les vendredis pendant les vacances scolaires :
Passage des tests en compagnie de Piou-Piou

renseignements

ESF : 04 92 35 26 69


Concours de boules carrées sur neige / 15h
Lundi 19 février
Lundi 26 février
Lundi 5 mars

 **Course de luge / 17h**
Mardi 20 février
Mardi 27 février
Mardi 6 mars

Veillées du bastion

Bastion des Pénitents à 20h30
Vendredi 2 février
Vendredi 2 mars
Vendredi 6 avril
Vendredi 4 mai
Vendredi 1 juin
Vendredi 6 juillet

Maison du Mulet

 **Jeudi 12 juillet**
Faîtes du pain : four, calèche
Jeudi 19 juillet :
Débardage, calèche
Jeudi 26 juillet :
Maréchalerie-Forge et calèche
Jeudi 2 août :
Vannerie et calèche
Jeudi 9 août
Faîtes du pain : four, calèche
Samedi 11 août :
Concours mulassier
Jeudi 23 août :
Faîtes des pommes de terre